



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>> Description de service : <<Advanced Services – Fixed Price>>

<<Cisco AMP for Endpoints Security Deployment Service- Small (ASF-CORE-AMP-END-S) >> Cisco AMP for Endpoints Security Deployment Service- Small>> Service avancé à prix fixe de déploiement de la solution de sécurité Cisco AMP pour les points d'extrémité – Petites entreprises (ASF-CORE-AMP-END-S)

Le présent document décrit le Service à prix fixe de déploiement de la solution Cisco AMP (protection avancée contre les logiciels malveillants) pour les points d'extrémité.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le Glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, ce document est intégré à votre contrat cadre de services (MSA), à votre contrat de services avancés (ASA) ou à tout autre contrat de services conclu avec Cisco (le « Contrat cadre »). Si aucun Contrat cadre de ce type n'a été conclu entre vous et Cisco, la présente description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de services couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou des conditions générales analogues, la présente description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi qu'une copie des autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de déploiement de la solution de sécurité Cisco AMP pour les points d'extrémité

Résumé des services

Le Service de déploiement de la solution de sécurité Cisco AMP pour les points d'extrémité fournit au Client des activités avant, pendant et après le déploiement pour un maximum de cinq mille (5 000) points d'extrémité.

Ce service s'applique uniquement aux points d'extrémité en interaction avec la solution cloud hébergée de manière sécuritaire de Cisco accessible depuis Internet (solution d'infonuage public). Les déploiements en interaction avec une base de données de menaces hébergée par le Client (solution d'infonuage privé) sont exclus du service.

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis au Client aussi bien sur site qu'à distance. Si le Client choisit une prestation sur place, le déplacement sera limité à une (1) visite de deux (2) jours sur place à un emplacement unique du Client, durant les heures de travail normales à l'exception des jours fériés de Cisco, des jours fériés reconnus localement dans chaque pays, des vacances et des jours de formation. Dans le cas où le déplacement sur le site a été convenu, il devra être fixé au moins deux (2) semaines à l'avance.

Avant le déploiement

Responsabilités de Cisco

- Mener une téléconférence de lancement afin d'examiner le plan de projet et d'identifier les principales parties prenantes chez Cisco et chez le Client. Cisco fournira un plan de gestion de projets (PMP) comprenant un calendrier ou programme d'activités.
- Examiner la topologie de réseau du Client, la classification des ressources, la configuration des technologies et la position défensive, et fournir des recommandations pour le déploiement et la configuration en fonction des résultats de l'examen.
- Examiner la sécurité des renseignements du Client, les technologies de l'information, les politiques de suivi des modifications et la nomenclature (BOM).
- Collaborer avec le Client afin de remplir le Questionnaire sur le profil de déploiement (DPQ).
- Passer en revue les pratiques exemplaires en matière de déploiement, de stratégie, de conception et de configuration.

Responsabilités du Client

- Participer à la téléconférence de lancement et fournir à Cisco :
 - les coordonnées des principales parties prenantes
 - Communiquer les politiques, les schémas de réseau et les renseignements demandés afin d'offrir un guide efficace de stratégie, de conception et de configuration.
- Vérifier la connectivité Internet des connecteurs AMP se connectant à la solution d'infonuage AMP de Cisco.
- Offrir un accès à distance raisonnable à son environnement pour permettre la prestation de service.
- Mettre à disposition les installations et l'accès Internet adéquats pour les travaux sur site, le cas échéant.
- Examiner avec Cisco le Questionnaire sur le profil de déploiement et l'approuver.

Déploiement

Responsabilités de Cisco

- Définir conjointement les politiques relatives à la solution AMP pour les points d'extrémité.
- Collaborer avec le Client afin de repérer les points d'extrémité initiaux pour le premier déploiement.
- Déployer, configurer, établir les paramètres initiaux et valider une première mise en œuvre de la solution AMP pour les points d'extrémité avec un nombre limité préalablement défini de connecteurs de points d'extrémité basé sur la conception et les configurations détaillées dans le Questionnaire sur le profil de déploiement.
- Collaborer avec le Client afin de repérer les points d'extrémité prioritaires pour un environnement de production limité.
- Effectuer un (1) envoi d'ensemble de connecteurs pour un maximum de six (6) groupes de points d'extrémité pouvant inclure jusqu'à cinq mille (5 000) points d'extrémité. Cisco recommande un sous-ensemble limité et défini de points d'extrémité couvrant les services internes, le système d'exploitation, les rôles des utilisateurs et les rôles des ordinateurs pour un déploiement initial.

Responsabilités du Client

- Collaborer avec Cisco pour définir les politiques relatives à la solution AMP pour les points d'extrémité, ainsi que pour repérer et convenir des points d'extrémité pour le premier déploiement.
- Faciliter les ajustements de dépannage, de validation et de configuration pour les premiers points d'extrémité déployés.
- Collaborer avec Cisco pour déterminer et convenir des points d'extrémité de déploiement en production limitée.

Après le déploiement

Responsabilités de Cisco

- Valider les performances/réussite du déploiement en production limitée et fournir un réglage d'optimisation supplémentaire à distance environ 30 jours après le déploiement afin d'améliorer les performances et la fonctionnalité de la solution AMP pour les points d'extrémité conformément aux objectifs du Client. Les activités de réglage peuvent comprendre un examen plus approfondi des Exclusions relatives à la solution AMP pour les points d'extrémité ou l'aide à la création de détections personnalisées simples pour la solution, ou encore l'aide à l'élaboration de listes blanches ou noires pour les applications.

- Transmettre ses connaissances sur l'utilisation des composants d'analyse à des fins d'enquête sur la solution AMP pour les points d'extrémité.
- Au cours d'une dernière séance de transfert de connaissances, fournir et examiner avec le Client un rapport récapitulatif du déploiement résumant l'ensemble du déploiement de la solution AMP pour les points d'extrémité au sein de l'environnement du Client, et, dans la limite du raisonnable, répondre aux questions restées sans réponses au cours de la séance.

Responsabilités du Client

- Participer aux tâches de réglage avec Cisco et les faciliter.
- Examiner avec Cisco le Rapport récapitulatif du déploiement et l'approuver.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des Services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Le Client identifiera le personnel du Client et définira le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Le Client veillera à ce que son personnel soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues, aux entretiens, aux réunions et aux conférences téléphoniques.
- Le Client comprend et convient expressément que les services d'assistance fournis par Cisco comprennent conseils, assistance et orientation techniques seulement.
- Le Client fournira un préavis de quarante-huit (48) heures en cas d'annulation d'une réunion programmée au préalable.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.